

Sarl JIMAC
M. BERLINES Jean Marc
2 rue Léon Cladel

82000 Montauban

ACCORD DE PRISE EN CHARGE

Dossier n° : **0913569.01**

Référence Intranet n° : **491776**

Paris, le 10/01/2019

Prière de rappeler ces numéros dans toute correspondance

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que l'action de formation suivante :

- Stage : **Renforcer sa posture de formateur interne**
- Organisme : **SUR UN MUR**
- Dates : du **14/12/2018** au **20/12/2018**
- Nombre d'heures : **28,00**
- Stagiaire(s) : **M. BERLINES Jean Marc**

a reçu un accord de financement pour un coût pédagogique de : **1 400,00 €**

Cette action sera remboursée lorsque l'AGEFICE sera en possession des documents complets et conformes qui sont indiqués dans les Critères de Prise en Charge auxquels s'ajoutent les éventuelles pièces ou réserves indiquées ci-dessous :

RAPPEL IMPORTANT

- Le présent accord de prise en charge est valable 4 mois, après la date de fin de l'action de formation pour laquelle il est établi.
 - Aucun document rectificatif ne sera pris en compte même en cas de documents initiaux erronés ou incomplets.
 - L'attestation de présence ne peut être signée que par le stagiaire et en aucun cas par une autre personne quelle qu'elle soit.
- En cas de non-respect de ces conditions, les demandeurs sont informés de la perte de leur droit au financement de leur formation.

AGEFICE
Dossier contrôlé par : **LUDIWINE BONNEFOY**

Votre contact AGEFICE : CCI DE MONTAUBAN
MME LACASSAGNE Corinne - Tel: 0563222605
Courriel: entreprendre@montauban.cci.fr